

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-117
Séance du 10 décembre 2024**

Communication relative à la dette et
aux engagements financiers du SIAAP

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui a présenté la communication relative à la dette et aux engagements financiers du SIAAP,

Après en avoir délibéré

Article unique : Acte est donné au Président de sa communication relative à la dette et aux engagements financiers du SIAAP.

Le Président

François-Marie DIDIER

